

ABONNEMENT.

1 an	30 fr.
6 mois	18
3 mois	8
Poste :	
1 an	35 fr.
6 mois	18
3 mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 15 NOVEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Samedi, la Chambre a voté, par 379 voix contre 45, le projet de loi tendant à faire célébrer les obsèques de M. Paul Bert aux frais de l'Etat, et à ouvrir un crédit de 10,000 fr. à cet effet.

PENSION A M^{me} PAUL BERT.

M. de Freycinet a voulu compromettre le mémoire de M. Bert, il faut reconnaître qu'il n'a pas mal manœuvré. La famille Bert va être inscrite au budget pour une somme de 12,000 francs; mais, même à ce point de vue, il est probable qu'elle eût préféré que le débat à la Chambre n'eût pas été soulevé.

Le crédit est voté, mais à quelles conditions? Après un débat qui n'a pas nécessité moins de trois scrutins et de deux pointages.

Parmi ces scrutins, celui sur la discussion immédiate n'a donné que 41 voix de majorité. Il y eut plus de 450 abstentions.

Au fond, les observations si sensées présentées par MM. Delafosse et de La Martinière, tout le monde en comprenait la justice et il s'en est fallu de peu que la Chambre repousse le crédit, infligeant un échec au cabinet et refusant de s'associer à une demande qui constitue un véritable scandale.

La famille Bert sera bien pourvue et les contribuables seront chargés d'entretenir les descendants de ce gros fonctionnaire; la gloire des patriotes de cette espèce coûte cher au pays.

On comprend que cette pension accordée à la veuve de M. Paul Bert devait faire songer aux veuves et aux enfants de tous les soldats et soldats morts là-bas, au Tonkin, victimes de la politique d'aventures préconisée par M. Paul Bert.

Une proposition de pension à ces obscures victimes était la conséquence logique du discours de M. Delafosse; c'est un membre

de la Droite qui eût dû en prendre l'initiative, elle s'est laissé devancer par un député du groupe socialiste. L'embarras du Cabinet et des ministériels était visible; eux qui, il y a un instant, viennent de voter 12,000 fr. de rente à une veuve pourvue déjà d'une belle fortune, ils votent contre la modeste pension réclamée en faveur des familles des soldats et marins.

La Droite s'est honorée en votant la proposition et toute la honte du rejet doit retomber sur le ministère et ses amis.

Cette séance est instructive et contient un enseignement qui, nous l'espérons, n'échappera pas au pays.

La séance méritait de finir sur ce caractéristique incident, mais la Gauche, honnête de ce qu'elle venait de commettre, a décidé que la discussion du budget serait reprise.

M. Yves Guyot développe à la tribune son projet de réforme financière.

M. Yves Guyot, en sa qualité d'auteur d'un projet d'impôt sur le revenu, veut détruire la légende qui, d'après lui, existe sur les impôts qui pèsent sur la propriété foncière.

Non seulement les propriétaires ne paient pas plus que les autres contribuables, mais encore ils sont favorisés et se sont toujours soustraits aux charges publiques.

La propriété foncière ne contribue que pour 7 0/0 dans l'ensemble du budget, tandis que d'après M. Guyot elle devrait participer pour 60 0/0 des charges du budget.

Il examine ensuite l'article du projet de la commission établissant un impôt sur le revenu; il ne veut pas de l'impôt sur le revenu personnel parce qu'il donne toujours lieu à des injustices, des privilèges, des exclusions.

Ce qu'il faut, c'est l'impôt sur le revenu réel, basé sur la valeur même de la propriété.

L'impôt sur le revenu personnel est contraire à nos mœurs. Il peut devenir un instrument de politique qui soulèverait des protestations légitimes.

L'impôt sur le revenu réel étant indépen-

nant des personnes et établi directement sur les terres et propriétés quelconques, n'offrirait pas les mêmes inconvénients et ne provoquerait pas d'abus.

M. Guyot combat enfin les primes et garanties que l'Etat accorde à certaines industries et à certains produits.

Il termine par ces mots : « Faites de bonne économie politique, vous aurez de bonnes finances. »

L'ABROGATION DU CONCORDAT

Les députés républicains qui avaient promis à leurs électeurs d'octobre 1885 de s'occuper du relèvement des finances nationales, de notre commerce et de notre industrie, continuent à ne faire que de la politique et de la plus déplorable.

Comme si la guerre déclarée à la liberté de conscience n'était pas assez accentuée par l'interdiction aux communes de choisir leurs instituteurs et leurs institutrices, voici que l'abrogation du Concordat est mise officiellement sur le tapis parlementaire.

Une commission est élue pour étudier la question, et sur 22 commissaires 13 sont partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou, pour parler plus exactement, de la suppression du budget des cultes.

En d'autres termes, ce que la commission va proposer à la Chambre, c'est de supprimer une rente qui, au point de vue juridique, est une dette incontestable, puisque l'Etat s'est emparé des biens de l'Eglise, c'est-à-dire du capital.

La Chambre votera-t-elle cette proposition inique?

Il est possible qu'elle recule; mais le vote de la loi sur l'enseignement primaire est bien pour faire craindre tout.

Quoi qu'il en soit, la nomination de la commission est déjà un fait excessivement grave.

Les républicains raisonnables en gémissent, et voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Il paraît que les passions religieuses

n'étaient pas assez excitées, que les dissensions et les inquiétudes qu'elles jettent dans le pays n'étaient pas assez vives. Il fallait les accroître encore par des débats irritants et stériles. La Chambre n'y a pas manqué, et M. le ministre des cultes l'a voulu. »

FUNÉRAILLES NATIONALES

Contribuables, à vos poches ! La Chambre vient de voter des funérailles nationales pour M. Paul Bert. La statue viendra ensuite.

Et écoutez, s'il vous plaît, comment les républicains eux-mêmes jugent ceux pour lesquels ils demandent ces honneurs nationaux. On pouvait lire, vendredi, dans la nécrologie que la *Lanterne* a consacré à feu M. le résident général du Tonkin :

« Les journaux monarchistes, qui détestaient M. Paul Bert en raison de l'ardeur qu'il avait mise à l'organisation de l'enseignement laïque, avaient à ce moment critiqué avec passion ce député qui acceptait une semblable mission. Ils doivent regretter aujourd'hui leurs ricanements et leurs insinuations.

« La mort de M. Paul Bert ne change rien à notre situation au Tonkin. Bien d'autres cadavres, gisants sur les rives du fleuve Rouge, ont attesté avant le sien l'insalubrité de ces marais, que les charlatans politiques et autres représentaient comme un Eldorado. Il est aujourd'hui aussi malsain qu'il l'était hier. »

Ne vous semble-t-il pas que les journaux monarchistes n'ont rien à retirer de leurs critiques et que — non pas leurs insinuations — mais leurs affirmations sont amplement justifiées par la nécrologie de la *Lanterne* ?

M. Paul Bert fut l'un des plus chauds partisans de l'aventure tonkinoise; il fut par conséquent l'un de ces « charlatans politiques » dont bon nombre siègent encore à la Chambre côte à côte avec M. Ferry qui « nous représentaient les marais insalubres

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Lentague, Léonce, Constance et Angéline Proutan étaient l'âme de ce salon; Angéline, pour sa part, faisait tant de folies, était la compagne de Léonce, comme Constance celle de Lentague; elle adorait cet élégant qui la battait; elle lui était dévouée dans la bonne et la mauvaise fortune, tandis que le caissier qui, en comparaison de Léonce, était parvenu à se faire supporter par elle qu'à force de relations et de billets de banque.

C'étaient d'abord les femmes les plus en renom, par leur beauté, leur luxe et le retentissement de leurs aventures. Maheurtier me les avait citées maintes fois dans ses confidences, et je les reconnus pour la plupart : — Pélagie, une grande belle fille, connue par ses préférences pour les officiers de l'armée de Paris; Léonie, une brune admirable. — La N..., un pastel vivant; de grands yeux peints, des lèvres peintes, tout plus ou moins connues, fort à la mode; — Rose P..., une célébrité chorégraphique qui a joué, un instant, le rôle de favorite dans une petite principauté danubienne; — Louise P..., une blonde d'une beauté et d'une froideur proverbiales. C'est à son sujet qu'on a fait pour la première fois cette plaisanterie : Lorsque Louise P... se baigne, en plein été, la Seine charrie immédiatement des glaçons; — Constance Dubamel, petite femme, d'une trentaine d'années, un peu fade, un peu maniérée et ayant trop de tendance à l'embonpoint; enfin, supérieure à toutes, par sa jeunesse, son charme, sa beauté, son élégance, Angéline Proutan.

On remarquait parmi les hommes assis aux côtés de ces dames : un jeune attaché d'ambassade, entraîné dans cette société hétéroclite par son amour désordonné pour la plus jolie des deux Adèle, un Allemand, un Anglais et un Péruvien,

attachés au char de la N..., — un lieutenant d'infanterie, en faveur en ce moment, auprès de Pélagie; — le prince de ***, un Belge qui faisait alors des folies pour Léonie; enfin deux ou trois jeunes gens, simplement attirés dans cette réunion par leur amour du jeu, et qui avaient la naïveté de croire qu'on pouvait y gagner.

Quant à Lentague, il avait refusé de prendre place parmi les joueurs; il attendait ce soir-là mon arrivée et celle de La Coudraye.

On nous annonça et il vint à notre rencontre.

— La partie est-elle bonne ?

Telle fut la première question posée, devant moi, par Léonce à son associé Lentague.

— Excellente. La table est couverte d'or et de billets. Le prince de *** est fort en train ce soir; il perdra sans hésiter ses dix mille francs pour plaisir à Léonie. L'Espagnol essaye de réparer ses désastres de la nuit dernière et s'enfle déjà. L'attaché d'ambassade gagne une cinquantaine de louis, ce qui lui fait perdre la tête. Nous le tenons. Enfin les femmes n'ayant jamais été plus jolies, les hommes seront plus bêtes que de coutume.

— Très-bien, dit La Coudraye, et, ajouta-t-il en se penchant à l'oreille de Lentague, m'as-tu préparé des portées ?

— Oui.

— Combien y a-t-il de paquets ?

— Cinq : avec les deux premiers tu peux passer

sept fois, avec les trois autres, onze et treize fois. Il y a moyen de gagner tout l'argent qui est ici et cinquante mille francs sur parole.

— Si l'on tient mes coups; mais si l'on a peur de mes mains et qu'on ne ponte pas ?

— Rassure-toi, on pontera.

— As-tu suivi mes recommandations ? Dans tes portées, il n'y a pas plus de deux ou trois refaits, n'est-ce pas ? L'autre jour il y en avait trop; cela éveille les soupçons.

— Sois tranquille; c'est arrangé de telle sorte que le plus habile s'y tromperait.

— Voici la première main de sept coups, fit Lentague en glissant un petit paquet de trente cartes dans une des poches de Léonce; j'y te donnerai les autres à mesure.

Telle fut l'étrange conversation que j'entendis. Je ne compris pas bien alors la signification de ces mots : portées, mains, refaits, mais ils me furent bientôt expliqués lorsque je vis Léonce à l'œuvre. Allons ! ils ne se méfiaient pas de moi; j'étais bien décidément leur complice !

— Veux-tu jouer ? me demanda Léonce avant de prendre la place qu'on lui avait faite à la table de jeu.

— Oh ! non, répliquai-je vivement.

Il crut qu'après ce que je venais d'entendre, j'avais peur, avec juste raison, de perdre mon argent, et il s'empressa d'ajouter :

comme un Eldorado » et arrachaient des millions aux contribuables pour envoyer nos soldats « mourir par milliers sur les bords du fleuve Rouge. »

Nous ne voyons donc pas ce que nous aurions à retirer de nos insinuations et de nos critiques. Et si nous avons à regretter quelque chose, c'est que, au lieu d'être dans ou derrière les cercueils ridiculement empanachés qu'on va nous faire payer, les Jules Ferry et leurs complices ne « pourrissent » pas dans leur Eldorado à la place de nos pauvres soldats criminellement sacrifiés par la République. EDOUARD GRIMBLAT.

DES BORDS DU RHIN

Un correspondant d'Alsace écrit à l'Anjou la lettre suivante datée de Strasbourg, 9 novembre :

Monsieur le directeur de l'Anjou,

Un livre vient de paraître, livre étrange, plein de pronostics terribles et fâcheux, livre à immense sensation, qui ferait réfléchir en France gouvernants et électeurs, si les passions politiques laissent assez de liberté d'esprit à une certaine classe de citoyens. Ce livre, écrit fièrement mais sans fanfaronnade, étale crânement sur la couverture ce titre : *La prochaine guerre franco-allemande.*

A en croire l'auteur, cette guerre est inévitable, se fera de peuple à peuple, sans alliés, et se terminera après les premières défaites, sans aller jusqu'à l'écrasement et l'épuisement complet.

Cette guerre est inévitable parce que les Français la veulent, l'appellent de leurs vœux, ne cessent de la préparer.

Elle est inévitable encore parce qu'il ne plaira pas toujours aux Allemands d'assister, en spectateurs désintéressés, en auditeurs muets, à ces armements formidables, à ces perpétuelles menaces de guerre.

N'a-t-on pas publié en France : *Avant la Bataille*. A ce coup de clairon, qui fit dresser l'oreille aux soldats allemands, une plume quasi officielle n'a-t-elle pas répondu : *Pas encore.* Les Français cherchent à nous reprendre l'Alsace-Lorraine et nous forceront à tirer l'épée. Mais qu'ils y prennent bien garde, nous ne leur laisserons pas le choix du champ de bataille, nous les pousserons à se battre sur un terrain par nous choisi, quand et comment nous le voudrons. — Cette guerre se fera de peuple à peuple. L'Allemagne n'a pas besoin d'alliés, elle se sent assez forte. En France, le besoin d'avoir des alliés se fait vivement sentir, mais qui donc voudrait tendre la main au gouvernement actuel ? La France n'attirerait-elle pas sur son sein cet allié imprudent, pour lui donner le baiser révolutionnaire et lui inspirer des idées républicaines, anti-chrétiennes, anti-sociales ? Jamais monarchie ne voudrait s'allier à la France républicaine. — A bon entendeur, salut.

» Cette guerre, guerre sur terre, guerre sur mer, guerre à la métropole, guerre aux colonies, cette guerre se pourra terminer après les premières batailles décisives.

— Tu n'auras qu'à ne pas tenir contre mes mains.
— Non, non, je ne joue pas !

La façon dont je prononçais ces mots effraya peut-être Léonce ; il craignit quelque maladresse de ma part, une parole, un geste compromettant pour lui, et il ne voulut pas me laisser seul livré à mes réflexions.

Avant de gagner sa place, je le vis se diriger vers une des femmes assises autour de la table et échanger quelques mots avec elle. Cette femme, qui jusqu'alors m'avait tourné le dos et que je n'avais pu voir, se leva et me rejoignit. Je reconnus aussitôt Angéline Proutan, et je pâlis.

— Qu'as-tu donc ? me dit Léonce, à qui rien n'échappait.

— Mais, balbutiai-je, madame...

— Tu connais madame ?

— Oui, il me semble, je...

— Ah ! je sais, reprit-il, vous vous serez rencontrés dans le bureau de Meheurier, et tu crains qu'elle n'apprenne à ton patron la présence jef. Rassure-toi, Angéline est discrète, lorsque je l'en prie.

— Angéline fit un signe de tête affirmatif et s'assit auprès de moi.

Quelles instructions lui avait données Léonce ? M'occuper sans doute, détourner mon attention du jeu, me séduire peut-être pour me jeter dans de nouveaux égarements. (A suivre.)

Quand ces batailles auront prouvé que l'Allemagne est encore la puissance de 1870 et que la France n'est plus celle de Sedan, mais que son armée a de nouveau appris à vaincre, ou du moins à lutter dignement et savamment, à être digne d'elle et digne de son adversaire, alors on signera la paix : car ce sera une lutte entre chevaliers et non pas entre deux sauvages. »

L'auteur, d'ailleurs, ne laisse pas que de regretter cet état de choses. Il voit avec peine ce nuage gros de foudre, qui ne peut manquer de crever un jour, planer à l'horizon politique des deux pays. « On appelle, dit-il, en Allemagne les Français les ennemis héréditaires. Combien plus volontiers aimerions-nous leur donner le titre d'amis héréditaires !

» Quelle douce perspective que celle d'une entente entre les deux peuples ! L'état actuel des deux pays ne peut durer. Il est indigne des deux nations de présenter toujours l'image de deux fauves qui s'observent sans cesse, se montrent les dents, aiguissent leurs griffes, dont l'une guette une occasion d'attaquer l'autre. La plus grande se comporte avec plus de calme, mais elle tourne la tête et aiguise ses dents quand l'autre fait mine de s'approcher. Cela ne peut durer. »

Voilà une assez pâle analyse de la partie du travail déjà publiée. Les phrases de l'auteur, taillées à coups de sabre, tombent sur l'esprit et le forcent de réfléchir. C'est écrit fièrement, militairement. Encore une fois, à bon entendeur, salut. L. HIER.

Chronique générale.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission discute le principe du recrutement régional.

M. Laborière appuie ce principe, en faisant remarquer que le recrutement régional fonctionne en Autriche et en Allemagne.

M. le baron Reille signale les inconvénients pratiques du recrutement régional. En temps de paix, les sous-officiers, ayant sous leurs ordres des hommes de leur région, laisseront la discipline se relâcher et l'esprit militaire s'affaiblir. En temps de guerre, s'il s'agit d'une guerre partielle ne nécessitant que la mobilisation de quelques corps d'armée, une ou deux régions seulement paieront l'impôt du sang, tandis qu'aujourd'hui ces sacrifices se répartissent sur toute la France.

Après une réplique de M. Laisant, qui se prononce dans le même sens que M. Laborière, la commission adopte, par 41 voix contre 5, le principe du recrutement régional dont voici la formule : « Les corps de troupes de l'armée active qui entrent dans la composition de chaque corps d'armée se recrutent sur le territoire de la région correspondante, à l'exclusion de la subdivision de la région dans laquelle ils sont stationnés. »

Avant de partir au Tonkin, M. Paul Bert s'était fait assurer sur la vie par 44 compagnies d'assurances pour 600,000 fr., afin que sa famille ne pût être réduite à la misère par sa mort.

LA SITUATION AU TONKIN

Suivant la *Liberté*, la situation est toujours des plus difficiles ; les vagabonds et les bandits chinois viennent s'établir sur tous les points que nous occupons dans le Delta.

Le haut du fleuve n'est pas accessible au commerce européen à cause des pirates qui y fourmillent. Nos troupes, divisées en colonnes légères, s'épuisent à poursuivre ces ennemis généralement insaisissables. On ne sait malheureusement pas comment la situation pourra s'améliorer.

CONSEIL JUDICIAIRE

M. Wilson pense que tout va pour le mieux dans les finances de la République. M. Wilson devait, en effet, être de cet avis que plus un pays ou un individu fait de dettes, plus il s'enrichit. Son appréciation ne nous surprend pas.

Il nous étonnerait, par exemple, que les contribuables ne partageassent en ce point son sentiment. D'autant plus que la solution n'est pas la même pour les individus que pour les pays. Aux individus qui gaspillent, M. Wilson le sait par expérience, on peut octroyer un conseil judiciaire. Mais les pays

n'ont pas cette dernière sauvegarde : leur conseil, à eux, c'est le syndicat de faillite.

BASSES ŒUVRES RÉPUBLICAINES

Elles se poursuivent au ministère de la guerre. Le renvoi brutal du général Nismes, directeur de l'artillerie, a causé une vive surprise. Cet officier supérieur avait été choisi par M. Boulanger lui-même. Inutile d'ajouter que les opinions politiques de ce républicain de vieille date n'avaient pas été étrangères à ce choix. Ces opinions ne nous empêchent aucunement de rendre hommage aux qualités militaires du soldat. Comment s'expliquer donc son renvoi soudain du ministère de la guerre ? On raconte, et cela nous paraît vraisemblable, que le général Nismes n'a point su se montrer assez complaisant, assez docile aux exigences du ministre. Le directeur de l'artillerie n'a point voulu, sous prétexte d'épuration, sacrifier ses subordonnés. Il s'est conduit en soldat honnête et indépendant. Ce n'est point, paraît-il, ce qu'on attendait de lui.

Le général Nismes a refusé certaines épurations ; il est victime lui-même de l'épuration.

C'est ainsi qu'on réorganise l'armée française.

SUPPRESSION DE SECOURS AUX MALHEUREUX PAR LA RÉPUBLIQUE

Depuis longtemps le conseil général de l'Eure votait à l'unanimité un crédit de 5,000 francs pour diverses œuvres de bienfaisance. L'évêque d'Evreux était chargé de la distribution de ces secours. C'est la volonté du conseil général et son droit incontestable au point de vue de l'administration du budget départemental. Le successeur de M. Barrême à la préfecture de l'Eure s'est ému de cette subvention octroyée aux œuvres charitables du diocèse ; comment, sous la République, l'évêque serait chargé de distribuer des secours votés par une assemblée départementale ! Quel crime abominable. Le ministre de l'intérieur s'est empressé d'annuler le crédit. Tant pis pour les malheureux : la République n'est point tendre pour eux.

Ah ! si la majorité du conseil général de l'Eure était républicaine, radicale, autonomiste, si elle eût voté comme le conseil général de la Seine de grosses sommes destinées à alimenter les grèves, M. Sarrien et son préfet eussent fermé les yeux. Voilà l'équité de la justice administrative sous le gouvernement de la République !

DÉSFFECTATION DES PRESBYTÈRES DE PARIS

Par 55 voix contre 8, le conseil municipal de Paris a adopté la proposition de M. Monteil, tendant à la « désaffectation » des 33 presbytères appartenant à la Ville de Paris.

M. le conseiller Paterno a proposé de plus que « les curés soient assujettis à une patente comme tout commerçant. Ne sont-ils pas des marchands de prières ? » (sic).

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 13 novembre.

L'incident qui vient de se produire entre la Russie et l'Angleterre et qui était connu hier soir en petite Bourse, n'a exercé aucune influence sur les cours : 3 0/0, 82.78 ; 4 1/2 0/0, 109.60.

Les obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier, particulièrement celles des emprunts 1873, 1880 et 1885, ont été très recherchées durant cette semaine. La fermeté des cours fait entrevoir des plus-values prochaines. Il est d'ailleurs incontestable que ces titres ne peuvent pas tarder à s'établir au pair. A ce niveau, ils rapporteront encore 3 0/0, tandis que les valeurs de cet ordre ne tendent plus qu'à se capitaliser à 2 1/2 0/0. L'action a progressé à 1,423. On peut, sans exagération, prévoir les cours de 1,450 et 1,460.

L'action de la Société Générale s'est négociée de 472 à 478. On sait qu'un coupon de 6.25 a été détaché le mois dernier. Le bilan arrêté au 31 octobre vient de paraître, il est des plus favorables. Ce mois a ajouté plus de 280,000 fr. aux bénéfices sociaux.

L'action de la Banque d'Escompte vient de faire un nouveau pas en avant ; on est à 343, et on se dirige vers le cours de 360 que nous avons désigné comme une première étape avant la conquête désormais certaine du cours de 600. Les acheteurs appartiennent à l'épargne et ne prennent du titre que pour le mettre en portefeuille.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants ne s'éloigne pas du cours de 600. On sait qu'un acompte de 7.50 sur le dividende de 1886 est mis en paiement depuis le commencement du mois. Il a été détaché en Bourse le 6 courant, de

telle sorte que le cours de 600 que nous venons de mentionner est ex-coupon. La fermeté des cours a pour corollaire la fixité du dividende qui s'est toujours maintenu entre 15 et 16 fr. par an. On demande l'action de Panama à 420 et 425. Il semble qu'un nouveau mouvement de reprise se dessine sur ces titres. Nous avons d'ailleurs toujours considéré le pair de 500 fr. comme leur seul niveau normal. Le voyage de M. de Lesseps est très favorable, en France et en Amérique, au crédit de la Compagnie dont les obligations de toutes séries deviennent l'objet d'achats tous les jours plus nombreux.

Le marché des actions de nos chemins de fer est très calme. Les obligations se tiennent à leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

L'ÉCOLE DE GUERRE

Le jury chargé d'examiner les officiers de l'École de guerre, à l'expiration de leurs deux années d'études, vient de terminer ses opérations ; il ressort de son rapport que les résultats obtenus pendant ces deux dernières années ont été particulièrement brillants. Les treize premiers officiers de la promotion 1884-1886 ont été classés avec des notes qui ne diffèrent entre elles que par des millièmes de point ; les quarante-neuf officiers dont les noms suivent sur la liste de classement ont mérité la note bien. Il convient d'attribuer ces résultats, au moins en partie, à l'active et intelligente direction de M. le général Schnégans.

Encore faudrait-il que l'état-major encourageât les officiers brevetés, et ce n'est pas ce qu'il paraît avoir l'intention de faire. En effet, on réservait jusqu'à présent dix ou douze stages d'état-major aux officiers sortant de l'École de guerre ; cette année-ci, on réduit brusquement à six le nombre de ces stages. On a choisi, pour prendre cette mesure, juste le moment où les officiers de l'École témoignaient de capacités hors ligne et d'un zèle peu commun.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

SERVICE DES EAUX

Le public est prévenu à nouveau de n'avoir à tenir aucun compte de l'avis que MM. Guillon font distribuer aux habitants.

Ces Messieurs ne sont ni concessionnaires, ni directeurs des Eaux de la ville de Saumur, par la raison qu'à la date fixée pour le paiement, c'est-à-dire le 31 octobre écoulé, ils ne l'ont pas effectué, et que le Conseil municipal, dans sa séance du 2 juin 1886, a décidé ce qui suit :

« Le présent traité (traité Guillon avec la Ville) n'aura d'effet qu'après la justification, par les concessionnaires, de leur libération complète vis-à-vis de la société » Fortin Herrmann et C^{ie}. »

Cette libération n'ayant pas été présentée à la Ville par suite du non paiement, MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, dans l'intérêt des abonnés, les informent qu'ils sont, comme par le passé, seuls concessionnaires et propriétaires des Eaux de la ville de Saumur.

LE DENIER DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

La *Semaine religieuse* publie un Mandement et une ordonnance de M^r l'Évêque d'Angers annonçant et instituant dans toutes les paroisses du diocèse le Denier des Écoles chrétiennes.

Voilà l'œuvre par excellence ; voilà l'œuvre de rachat et de salut social.

Nous nous empressons de donner le Dispositif du Mandement, en faisant connaître tout de suite que notre concours dévoué est acquis d'avance à la souscription ouverte pour le Denier des Écoles chrétiennes.

« Article 4^{er}. — Le Denier des Écoles chrétiennes est institué dans toutes les paroisses de notre diocèse.

Un règlement spécial déterminera le mode de perception et les époques de versement.

Art. 2. — Une souscription générale est ouverte à partir de ce jour pour couvrir les frais du premier établissement des Écoles chrétiennes. Le montant de la souscription pourra être versé en une fois ou en cinq annuités.

Art. 3. — Un comité est constitué sous notre présidence pour administrer les fonds pro-

ment de la souscription et du Denier des Ecoles chrétiennes.

Le Comité est ainsi constitué: M^r l'Evêque d'Angers, président; M. le général marquis d'Andigné, sénateur; M. Blavier, sénateur; M. le baron Le Guay, sénateur; M. Berger, député; M. le vicomte de la Bourdonnaye, député; M. Chevalier, député; M. Maillé, député; M. Merlet, député; M. de Soland, député; M. le comte de Terves, député; M. Jules Baron, conseiller d'arrondissement; M. Joseph de la Bouillerie, ancien ministre; M. Ambroise Joubert, ancien député; M. Léon Mayaud; M. Ernest Oriolle, conseiller général; M. le général de Place; M. le comte Charles de Quatrebarbes; M. le vicomte de Ruillé.

Treasorier du Comité: M. Porché, rue Saint-Martin, 45. Secrétaires: MM. de la Voüe, boulevard de Saumur, 36; de Tarlé, rue Volney, 52.

Les souscriptions seront reçues au secrétariat de l'Evêché, chez M. Porché, chez MM. les curés du diocèse ainsi qu'aux bureaux de la *Semaine religieuse* et des autres journaux catholiques du département, pour être remises entre les mains du trésorier de l'œuvre. Les noms des souscripteurs seront publiés ainsi que le montant des sommes versées.

Art. 4. — Un bulletin mensuel de l'enseignement libre sera fondé pour tenir nos diocésains au courant de tout ce qui concernera la situation et les besoins des Ecoles chrétiennes.

Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, nous donnons aujourd'hui le nouveau tableau du service des lignes de l'Etat, modifié à partir du 15 novembre.

LE PIQUE-NIQUE REPUBLICAIN D'ANGERS

Voici en quels termes la *Petite France* rend compte du pique-nique républicain donné à Angers comme « réponse au Congrès catholique »:

« Le banquet républicain a admirablement réussi; 800 convives y ont pris part. M. Maillé, président, a souhaité la bienvenue à M. le préfet et à MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix.

Puis il a engagé les républicains à cesser leur désunion et à prendre pour mot d'ordre: « Tout par la République et pour la République. » (Vifs applaudissements.)

Le nouveau préfet, M. Bardon, a exprimé sa satisfaction de trouver tous les républicains réunis à son arrivée dans le département. Il fait appel à la concorde et porte un toast à M. Grévy.

M. Allain-Targé dit qu'il vient au banquet pour entendre et unir les républicains, pour leur demander de faire le nécessaire afin d'assurer le triomphe de la République dans le département. « Nous luttons, a-t-il dit, contre l'ancien régime. Il y a place dans ce monde pour tout le monde. Non seulement il y a place, mais encore c'est un devoir pour nous de lutter. Tout homme qui n'est pas avec la République est avec les Blancs et à l'armoire des congrès catholiques. » Il rappelle, comme principal ennemi de la République, le cléricalisme et particulièrement le Pape qui se place à la tête de l'opposition inconstitutionnelle.

Puis, donnant comme exemple la conduite des républicains à Cholet, il engage à former dans chaque arrondissement une ligue républicaine.

Appaudissements répétés et prolongés.

M. Sigismond Lacroix parle à peu près dans le même sens, appelant les modérés à la voie des réformes et engageant les radicaux à calmer leur impatience et invitant tous les républicains à unir leurs efforts pour l'amélioration du sort des classes laborieuses.

L'orateur a été chaudement applaudi.

M. Maillé a remercié les organisateurs du banquet et les députés, et l'assemblée se sépare aux cris de: Vive la République!

« Angers-Fanfare joua la *Marseillaise* et les *Girondins*. L'enthousiasme était général. »

Nous attendrons nos confrères d'Angers pour savoir ce qu'a été réellement cette démonstration politique qui a fait battre le tambour pendant quinze jours aux organes républicains.

LE NOUVEAU PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

On lit dans le *Patriote*:

Notre correspondant parisien le *Spectateur* nous écrit:

« Enfin notre nouveau préfet est désigné. M. Bardon, qui arrive de la Haute-Savoie, est un homme d'une quarantaine d'années, qui est entré dans l'administration il y a environ dix ans. C'est un administrateur de mérite, esprit fin, parlant fort bien et homme d'action au besoin. Il l'a montré, étant sous-préfet d'Alais ou de Vigan, lorsqu'il arracha le drapeau rouge des mains d'une bande d'émeutiers qui s'imaginaient que la République doit être le règne du désordre.

M. Bardon est né dans le Gard ou dans l'Hérault. C'est un républicain très ferme et un parfait homme du monde. On regrette beaucoup son départ dans la Haute-Savoie. »

Nous ne nous portons point garant, bien entendu, dit l'*Anjou*, des affirmations du *Patriote* et du *Spectateur*.

Nous jugerons M. Bardon à ses œuvres.

LES RECRUES

Voici le nombre de conscrits que vont recevoir cette année les garnisons de Maine-et-Loire:

1^{re} portion

77^e de ligne, à Cholet, 393 hommes.
135^e de ligne, à Angers, 464 hommes.
42^e cuirassiers, à Angers, 498 hommes.

2^e portion

77^e de ligne, 220 hommes.
135^e de ligne, 496 hommes.

Les subdivisions militaires d'Angers et de Cholet fourniront sur le contingent de la classe de 1885 et des ajournés des classes de 1884 et 1883 le nombre d'hommes que voici:

Subdivision d'Angers. — Classe de 1885 (1^{re} portion), 575 hommes; — ajournés de 1884, 64 hommes; — ajournée de 1883, 43 hommes.

Classe de 1885 (2^e portion), 233 hommes; — ajournés de 1884, 46 hommes; — ajournés de 1883, 14 hommes.

Total général: 495 hommes.

Subdivision de Cholet. — Classe de 1885 (1^{re} portion), 605 hommes; — ajournés de 1884, 60 hommes; — ajournés de 1883, 32 hommes.

Classe de 1885 (2^e portion), 246 hommes; — ajournés de 1884, 14 hommes; — ajournés de 1883, 13 hommes.

Total général: 970 hommes.

En outre, le 20^e d'artillerie recevra un certain nombre d'hommes d'Angers et de Cholet.

ETUDE D'HUISSIER SUPPRIMEE

Par décret de M. le Président de la République, en date du 6 novembre 1886, l'Etude de M^r Amant, huissier à Vihiers, a été supprimée au profit de M^r Delmas, qui reste seul huissier à Vihiers.

LOUISE MICHEL

On écrit de Thouarcé au *Petit Courrier*:

« Dernièrement la fille Marie C., dite Louise Michel, cabaretière à Thouarcé, a été poursuivie en police correctionnelle et condamnée à 6 jours de prison et 25 francs d'amende pour outrages à la gendarmerie.

Cette condamnation, fort bien accueillie par l'opinion publique, a eu le malheur de déplaire à quelques gros bonnets du parti républicain.

Pour s'expliquer le dépit de ces messieurs, il suffit de savoir que le frère de Louise Michel est le dépositaire et le vendeur du *Petit Patriote* et du *Conseiller de l'Ouest* dans notre commune.

Or, à leurs yeux, la sœur d'un distributeur de journaux républicains est une personne sacrée, inviolable, qui a droit en toute circonstance au respect des agents de l'autorité, sans être tenue de professer à leur égard des sentiments réciproques.

En verbalisant contre elle, la gendarmerie a donc méconnu le premier de ses devoirs, et en la condamnant à six jours de prison, le tribunal a foulé aux pieds les grands principes qui sont la base de la démocratie moderne.

Aussi nos bons républicains ont-ils conseillé à la délinquante de former appel et se sont-ils employés activement pour lui faire obtenir gain de cause devant ses nouveaux juges.

Leurs efforts n'ont point été inutiles. La cour s'est apitoyée facilement sur le sort de la malheureuse cabaretière, victime des vexations de la gendarmerie; elle lui a eplévé ses six jours de prison et n'a laissé subsister qu'une toute petite amende.

Louise Michel est rentrée triomphante dans ses foyers.

On pense bien qu'un de ces quatre matins, le brigadier, coupable d'avoir dressé procès-verbal contre elle, recevra l'ordre d'aller lui présenter ses excuses. »

GARE AUX CELIBATAIRES!

Gai gai! marions-nous! Voici qu'on re-parle de l'impôt sur les célibataires. Il y a peu de temps, un législateur cherchait le moyen d'augmenter le nombre des naissances à l'aide de décrets et de pénalités; aujourd'hui, un publiciste jette un nouveau cri d'alarme.

On ne se marie plus, ou plutôt on se marie moins. Jadis, sur mille individus on comptait quatre-vingt-dix célibataires; aujourd'hui, il y en a deux cent vingt-quatre.

La proportion des filles et des veuves excède de beaucoup celle des garçons et des veufs, quoi qu'on ait ressuscité le divorce, ce qui a pour résultat de mettre un plus grand nombre de maris en circulation.

Dans les grandes villes, le nombre des célibataires est considérable. Si l'on se rappelle les données de la statistique qui nous les montrent mourant plutôt qu'en plus grand nombre que les époux, on conviendra que cet accroissement est inquiétant. *Vae soli!*

Pourquoi ne se marie-t-on plus? Il y a la question de la dot. Jadis, on se contentait d'une toute petite dot ou même des « cinq sous », qui, d'après la chanson, suffisaient à monter un ménage.

Aujourd'hui, les filles sans dot sont presque toutes destinées au célibat, et les jeunes filles avec dot ordinaire ne sont pas faciles à marier. Certes, il y a bien à cela cette raison, que jamais le désir de devenir riche en peu de temps n'a été aussi vif.

On veut jouir du bien être le plus tôt possible et sans s'être donné grand-peine. Il faut convenir aussi que, dans bien des cas, les dots ne suffisent plus aux exigences mondaines. Madame apporte à son mari une dot de cent mille francs, mais la « situation » de madame lui impose dix mille francs de dépenses annuelles. Monsieur n'a pas fait une bonne affaire... au contraire.

Donc, trop de passion pour la fortune chez les jeunes gens, trop d'amour du luxe, trop de désir d'éclipser les amis chez les jeunes femmes, voilà les principales raisons de la diminution des mariages. A cela, y a-t-il un remède? Peut-être.

En tous cas, ce n'est pas l'impôt sur les célibataires.

Publications de mariage.

Jean-Louis-Marie Georgel, adjoint à la 5^e compagnie de remonte, et Mathilde-Berthe-Joséphine Banselio, modiste, tous deux de Saumur.

Jean-Alexandre Baranger, menuisier, et Marie-Julie Picaeu, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre Aublao, cultivateur, de Saumur, et Marie-Florence Blauguérin, domestique, de Pont-a-Mousson.

André-Eugène Gaultier, employé d'octroi, et Marie-Louise Godin, sans profession, tous deux de Saumur.

Bibliographie.

L'*Almanach français* pour 1887 vient de paraître à la Librairie nationale, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris, dans le même format et au même prix (1) que ceux de 1885 et de 1886, qui ont eu tant de succès, et dont plus de deux cent mille exemplaires ont été répandus dans toute la France.

Celui-ci appellera également l'attention de nos amis et arrêtera l'intérêt sur les sujets d'actualité:

Mariage de S. A. R. la princesse Amélie; loi d'exil et expulsion des princes; protestation de Monsieur le Comte de Paris; lettre du duc d'Aumale et donation de Chantilly à la France; mensonges d'un ministre républicain; discours de M. Lambert Sainte-

(1) Pour les journaux, les comités et la propagande: dix francs le cent.

Croix à l'Association de la presse départementale; légende des 40 millions; crime de Décazeville; crime de Châteaullain; la vie du lieutenant-colonel Herbingier; la mort du cardinal Guibert; les obsèques du duc Decazes et de M. de Carayon-Latour, etc.; etc.

La partie anecdotique et littéraire, les gravures et les illustrations font de cette publication une des primes les plus séduisantes comme un des cadeaux d'étrennes à la fois les plus agréables et du prix le plus modeste.

Nous faisons donc avec confiance appel à nos amis pour cette utile propagande.

ALPHONSE LEMERRE vient de publier un volume de poésies nouvelles de Madame Anais Ségalas, intitulé: *Poésies pour tous*. Ces pages où l'on retrouve ce ton familier et spirituel qui a fait la grande réputation de l'auteur, s'adressent effectivement à tous: elles sont tour à tour énergiques pour la France, originales pour les diseurs fantasistes, inspirées pour ceux qui croient et touchantes pour ceux qui ne sont plus. Les lettrés délicats éprouveront un charme infini à lire ces vers où la leçon morale et l'art exquis vont toujours ensemble.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilog. à l'*Epicierie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 15 novembre 1886,

Un Chapeau de paille d'Italie

Comédie-vaudeville en 5 actes, de MM. Marc Michel et Labiche.

On commencera par:

LA PERRUQUE

Vaudeville en 1 acte, de Delacour.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. c/a.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. NEVEU, 6, rue du Préche, Saumur.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Sans-Sortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE FRANCS D'ACQUITTION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 13 novembre 1886.

Versements de 126 déposants (24 nouveaux), 27,977 fr.

Remboursements, 13,031 fr. 30.

Marché de Saumur du 13 novembre

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	30	—
From. 1 ^{er} q. l'h.	77k.	— luzerne	50k.	45	—
Halle moyenne	77k.	— de lin	50k.	—	—
Seigle	75k.	10 75	Foin (la charr.)	780k.	60k65
Orge	65k.	10 50	Luzerne	780k.	55k60
Avoine	50k.	9	Paille	780k.	40
Fèves	75k.	11	Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs	80k.	21	— cassées	50k.	—
— rouges	80k.	20	Cire jaune	50k.	190
Colza	100k.	—	Chanvres 1 ^{re} qualité	46	—
Chenevis	50k.	—	— 2 ^e	44	—
Farine, culas	157k.	45	— 3 ^e	42	—

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE.

est le médicament par excellence, le reconstituant

le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération

du SANG. Il convient à toutes les personnes

d'une constitution languissante ou affaiblies par

le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an. Terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,

dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers

le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit

le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-

tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable ou par adjudication, En un ou plusieurs lots, Le DIMANCHE 21 Novembre 1886, à 2 heures après midi, En la mairie de Saint-Lambert-des-Levés, par le ministère dudit M^e PINAULT,

La FERME de la JARILLAIS

Sise dite commune de Saint-Lambert, Comprenant : bâtiments et terres, contenant 3 hectares 85 ares 30 centiares d'un seul tenant.

Bon revenu.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault, Le dimanche 21 novembre, à midi.

D'UNE MAISON

En parfait état, Située à Fontevrault, rue Rochechouart, Comprenant : rez-de-chaussée, premier et second étage, grenier. Mise à prix : 800 francs. Placement fort avantageux.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1^m 48 très-doublée, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le Jeudi 18 novembre 1886, à 1 heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Une très-belle salle à manger en vieux chêne, style Henri II, comprenant buffet à crédence, table, chaises, bibliothèque et bureau, bois de lits, chaises, commode, tables à rallonges, tables rondes et de toilette, tables de nuit, buffet, bureau, pianos, fauteuils, tapis, lits en fer, fusil Lefaucheur, lampes et suspensions, machines à coudre, bandes en soie et tapisserie ; Objets de literie, cuisinière, cheminée et calorifères, berceau et voiture d'enfant, plusieurs scies de différentes formes, machine à percer, musique, casiers, vaisselle et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A Vendre

UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1^m 40.

CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

A GÉNER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.



Offres et Demandes

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable. S'adresser au bureau du journal.

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour pour comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

SUR MESURE : Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.



CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ort.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé.	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars...	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37
Loudun...	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52
Poitiers...	»	8 16	»	3 22	»	»	10 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ort.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly...	7 03	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 02	»	9 13
le Vaudeinay	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé...	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué...	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ort.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry...	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou...	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes...	8 33	12 31	»	3 40	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur...	3 08	6 55	9 13	1 21	3 38	7 15	10 43
St-Martin...	»	7 04	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clement...	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers...	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»
La Ménitré...	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50	11 18
Angers...	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur...	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes...	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet...	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 42
La Chapelle...	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»
Longeais...	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours...	5 05	10 12	10 40	2 25	6 40	9 11	11 43